



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 13 février 2013

Levée de capitaux sur les FIP et FCPI créés en 2012 Etude AFIC-AFG

- **Indispensables au financement des start-ups et des PME, les FIP et les FCPI collectent 646 millions d'euros en 2012**
 - **Une collecte toutefois en baisse sensible pour la 4^{ème} année consécutive, en réaction à un régime fiscal instable et devenu beaucoup moins attractif**
 - **Il est nécessaire et possible de renforcer ces dispositifs dans l'intérêt des épargnants et du financement de l'économie réelle innovante et de proximité**
-

L'AFG (Association Française de la Gestion financière) et l'AFIC (Association Française des Investisseurs pour la Croissance) publient ce jour les résultats de l'enquête annuelle AFIC-AFG sur la levée de capitaux réalisée en 2012 par les FIP (fonds d'investissement de proximité) et les FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation), pour alimenter les PME régionales et les entreprises innovantes.

Une collecte globale de 646 millions d'euros, en baisse de 15% par rapport à 2011

Un total de 646 millions d'euros a été levé par les FIP et les FCPI en 2012, en baisse de 15% par rapport à 2011 (757 millions d'euros). 97% des capitaux (628 millions d'euros) ont été collectés via 83 nouveaux fonds créés en 2012 (44 FIP, 39 FCPI), 3% des capitaux (18 millions d'euros) provenant des fonds constitués les années précédentes.

Le financement en capitaux propres des PME, qui repose aujourd'hui fortement sur l'épargne des particuliers via les FCPI et les FIP, sera ainsi assuré mais à un niveau nettement moindre que les années précédentes (- 43% par rapport à 2008) alors même que l'octroi de crédits par le système bancaire va être malheureusement de plus en plus contraint à l'avenir par le durcissement de la réglementation de sa solvabilité et de sa liquidité.

Le nombre de souscripteurs suit la même évolution : 83 000 en 2012 en baisse sensible par rapport aux années précédentes : 91 000 en 2011 et 145 000 en 2008.

Sensibilité des FIP et des FCPI aux incitations fiscales

Au titre du millésime 2012, les fonds « IR », ont levé 362 millions d'euros, en diminution de 16,3% par rapport à 2011, alors qu'en 2012 la réduction d'impôt dont bénéficient les souscripteurs de ces produits a été ramenée à 18%, après être passée de 25% à 22% l'année précédente. Les fonds « ISF » du millésime 2012, avec une collecte de 266 millions d'euros, ont eux aussi enregistré une baisse de collecte (- 12% par rapport à 2011). Les nouvelles mesures fiscales 2013, avec notamment l'intégration dans le plafonnement global de 10.000 euros des réductions d'IR au titre des investissements dans ces fonds, risquent de renforcer ces évolutions défavorables aux PME à la recherche de moyens pour financer leurs investissements et leur croissance.

« Le constat se confirme depuis maintenant 4 ans. A défaut d'une fiscalité stable et attractive, les FIP et les FCPI seront malheureusement peu à peu asphyxiés. Or ces produits contribuent directement à l'économie réelle et de proximité. Dès lors, nous réitérons notre demande aux pouvoirs publics de rétablir une fiscalité incitative avec en particulier la non inclusion dans le plafonnement global de 10.000 euros pour ces véhicules d'investissement, qui constituent 50% des ressources du capital-risque en France. Il en va de la survie du financement de l'innovation.» déclarent **Louis Godron**, Président de l'AFIC, et **Paul-Henri de La Porte du Theil**, Président de l'AFG.

L'AFG et l'AFIC soulignent la nécessité pour les investisseurs/épargnants de faire appel à des professionnels agréés et régulés du capital-investissement.

L'adhésion à l'AFIC ou à l'AFG est pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice d'activités de gestion pour compte de tiers intervenant dans le domaine du capital-investissement. Cette adhésion apporte notamment une protection renforcée pour les investisseurs particuliers qui souscrivent dans les FIP et les FCPI.

L'agrément AMF des gestionnaires de capital-investissement permet de s'assurer de la moralité professionnelle de leurs dirigeants, de la solidité de leurs fonds propres, et de la présence d'un Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

L'agrément AMF des FCPI et des FIP permet en outre de recevoir l'approbation préalable du régulateur sur le prospectus et la documentation commerciale de produits commercialisés. Rappelons également que la gestion de ces produits est soumise au contrôle d'un dépositaire et d'un commissaire aux comptes.

L'étude Levée de capitaux par les FCPI et FIP créés en 2012, est disponible sur les sites www.afg.asso.fr et www.afic.asso.fr.

CHIFFRES CLES

MONTANTS TOTAUX COLLECTES PAR ANNEE (TOUS MILLESIMES CONFONDUS)

2008	2009	2010	2011	2012
1 180 M€	963 M€	894 M€	757 M€	646 M€

MONTANTS COLLECTES ET VEHICULES CREES PAR TYPE DE PRODUITS

Au titre de la collecte de l'année du millésime	Millésime 2008	Millésime 2009	Millésime 2010	Millésime 2011	Millésime 2012
Nombre de sociétés de gestion	33	38	38	39	34
Nombre de souscripteurs	145 000	135 000	124 000	91 000	83 000
Montant moyen des souscriptions (année du millésime)	7 780 €	6 650 €	6 700 €	8 100 €	7 560 €

Montants totaux collectés (année du millésime)	1 129 M€	898 M€	835 M€	736 M€	628 M€
- FIP	562 M€	427 M€	389 M€	378 M€	342 M€
- FCPI	567 M€	471 M€	446 M€	358 M€	286 M€
Nombre de véhicules créés	87	102	90	109	83
- FIP	46	55	48	59	44
- FCPI	41	47	42	50	39

MONTANTS COLLECTES ET VEHICULES CREES PAR TYPE D'ENVELOPPE FISCALE

Au titre de la collecte de l'année du millésime	Millésime 2008	Millésime 2009	Millésime 2010	Millésime 2011	Millésime 2012
Montants totaux collectés (année du millésime)	1 129 M€	898 M€	835 M€	736 M€	628 M€
- IR	559 M€	576 M€	576 M€	433 M€	362 M€
- ISF	571 M€	322 M€	259 M€	303 M€	266 M€
Nombre de véhicules créés	87	102	90	109	83
- IR	59	58	62	51	33
- ISF	28	44	28	28	10
- IR-ISF	-	-	-	30	40

A PROPOS DE L'AFIC

L'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France : capital-innovation, capital-développement, capital-transmission et capital-retournement.

Actionnaires professionnels, les 270 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5000 entreprises en France en collaboration avec près de 180 membres associés qui représentent les sociétés de conseil et de gestion partenaires des investisseurs et des entrepreneurs.

L'adhésion à l'AFIC constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du capital-investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics.

Le capital-investissement, acteur essentiel de la croissance et de l'emploi, contribue à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI qu'il accompagne et soutient aux différents stades de leur cycle de vie, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20 % du marché européen, le capital-investissement français se classe au 1^{er} rang en Europe Continentale par la densité de ses interventions : il n'y a pas d'autre pays en Europe où autant d'entreprises soient soutenues chaque année.

PLUS D'INFORMATIONS : le site Internet de l'[AFIC](#)

À propos de l'AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée sous mandat ou collective. Ses membres sont les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires, d'assurance ou de gestion, français et étrangers.

Les sociétés de gestion de portefeuille, 600 au total, gèrent près de 2650 milliards d'euros. Elles contribuent de manière essentielle au financement de l'économie réelle, notamment en apportant des capitaux aux entreprises françaises (20% du flottant du CAC 40, 25% du flottant du CAC *small* 90, 25% du stock des obligations d'entreprises non financières et 35% de leurs billets de trésorerie) et en finançant les PME via le capital investissement et les fonds *small* et *midcaps*.

Le capital investissement est une branche très active du métier de la gestion. Les FCPR-FCPI-FIP s'adressent à une clientèle de plus en plus large.

Pour plus d'information : www.afg.asso.fr

CONTACTS PRESSE

AFIC : Antoinette Darpy Tél. : 06 72 95 07 92 - adarpy@tobnext.com

AFG : Dominique Pignot Tél. : 01 44 94 94 17 - d.pignot@afg.asso.fr